

Technicien de laboratoire médical



La profession

Le technicien de laboratoire médical exécute les analyses prescrites en vue du diagnostic, du contrôle, du traitement et de la prévention des maladies. Il travaille sous la responsabilité du directeur de laboratoire et intervient dans les hôpitaux, les instituts de recherche, les laboratoires d'analyses médicales ou les laboratoires industriels. Le matériel de laboratoire, de plus en plus automatisé, diminue le nombre des manipulations mais exige des connaissances poussées en informatique.

Les conditions d'admission

- **Diplôme d'État de technicien de laboratoire médical**

Il se prépare en 3 ans. Pour accéder à cette formation, il faut avoir 17 ans au moins au 31 décembre de l'année du concours, satisfaire à des épreuves de sélection et être titulaire du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence.

Les élèves de classe de terminale peuvent présenter leur candidature, leur admission étant subordonnée à l'obtention du baccalauréat ou justifier de cinq années d'expérience professionnelle ou d'une activité assimilée.

Se renseigner auprès de l'école dès le mois de janvier pour les conditions d'inscription et de sélection.

- **Diplôme de technicien de laboratoire de biochimie-biologie.** La première année est ouverte aux candidats titulaires d'un baccalauréat S ou STL après examen du dossier scolaire. Il est possible d'entrer directement en deuxième année pour les titulaires de la première année d'un DEUG de sciences, dans la limite des places disponibles et après examen du dossier. Les inscriptions se font d'avril à mi juin.

- **BTS ou DUT**

L'admission est prononcée après examen du dossier scolaire pour les titulaires du baccalauréat (S et STL) ou d'un titre équivalent. Se renseigner auprès des établissements dès le mois de mars pour connaître les modalités d'inscription et de sélection

Aide Financière

Les élèves peuvent être rémunérés par leur établissement hospitalier dans le cadre de la formation professionnelle. Ils peuvent demander auprès de l'école :

- un dossier de bourse ou une autre aide du Conseil Régional.
- un dossier de rémunération du Conseil régional.

Les études

Selon le diplôme, elles durent deux ou trois ans.

- **Diplôme d'État de technicien de laboratoire médical.** Les études comportent un enseignement théorique et pratique ainsi que des stages en milieu professionnel. Un contrôle continu des connaissances est mis en place sur les trois années de la formation. Il en est tenu compte pour le passage de première en deuxième année. La réalisation d'un mémoire est demandée pour la troisième année d'études.

A l'issue de la scolarité, les élèves se présentent aux épreuves du diplôme d'État délivré par la DRJSCS.

Les épreuves comportent : un écrit de synthèse portant sur l'intégralité du programme des enseignements théoriques des trois années, deux épreuves pratiques, la prise en compte du contrôle continu.

• **Diplôme de technicien de laboratoire de biochimie-biologie**

Les études comportent :

- un enseignement théorique et pratique de niveau universitaire : mathématiques-statistiques, informatique, physique, chimie, biologie, biochimie, biotechnologies, microbiologie,
- ou
- un enseignement de formation en sciences humaines pour favoriser les analyses et les réponses aux problèmes actuels ;
 - un stage technique de cinq semaines en seconde année, en laboratoire de recherche, d'industrie pharmaceutique, parapharmaceutique, chimique... avec rapport de soutenance orale devant un jury ; un contrôle continu des connaissances est organisé dans toutes les disciplines au cours de l'année universitaire, il conditionne l'obtention du diplôme.

Pour suivre cette formation, les candidats doivent remplir certaines conditions et demander leur inscription obligatoirement auprès des centres de formation :

**Les lieux
de formation**

- **pour la préparation au diplôme d'État de technicien** par :

Institut de formation des techniciens de laboratoire médical (I.F.T.L.M. Université catholique)

25, rue du plat

69288 LYON Cedex 02 Tél. : 04.72.32.50.34

- **pour la préparation au diplôme de technicien de laboratoire de biochimie-biologie** par :

École supérieure de techniciens biochimie-biologie Université catholique

25, rue du plat 69288 LYON Cedex 02 Tél. : 04.72.32.50.33

- **pour la préparation au diplôme de technicien supérieur en analyses biologiques** par :

- Lycée La Martinière Duchère

Avenue Andréi Sakharov 69338 LYON Cedex 09

Tél. : 04.72.17.29.50

- Lycée Louise Michel

30, rue Louise Michel 38037 GRENOBLE Cedex 2

Tél. : 04.38.12.36.00

- Lycée Privé Saint Joseph

5, avenue du Léman 74200 THONON LES BAINS

Tél.: 04.50.71.34.43

- **pour la préparation au diplôme universitaire de technologie en biologie appliquée, option analyses biologiques et biochimiques** par :

Institut universitaire de technologie

Université Lyon 1

43, bd du 11 novembre 1918

69622 VILLEURBANNE Cedex

Tél. : 04.78.94.88.00

- **pour la préparation au diplôme de technicien supérieur en analyses agricoles biologiques et biotechnologiques** (pouvant conduire à l'exercice en paramédical)

par Lycée agricole et agroalimentaire

234, route de Charly

BP 58 69563 SAINT GENIS LAVAL Cedex

Tél. : 04.78.56.75.75

**La
carrière**

Il est possible de préparer le diplôme de cadre de santé afin d'accéder au grade de surveillant dans un laboratoire ou d'enseigner dans une école de techniciens de laboratoire médical.

Arrêté du 15 Mars 2010 modifiant l'arrêté du 21 Août 1996 relatif aux études préparatoires au diplôme d'État de technicien en analyses biomédicales.

Arrêté du 3 Mai 2010 modifiant l'arrêté du 21 Avril 2007.

**Textes de
référence**

DRJSCS Rhône-Alpes

Accueil du public : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 16h00

245 rue Garibaldi – 69422 LYON Cedex 03

Site internet : www.rhone-alpes.drjscs.gouv.fr – rubrique « EMPLOI-FORMATION-CONCOURS »

Tél. : 04 78 60 40 40

Serveur vocal : 0 810 004 702 (coût d'un appel local)